

INDUSTRIE : décision du tribunal de commerce le 4 juin pour Europlasma

Le tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, qui se réunissait mardi 28 mai pour examiner les projets de reprise du fabricant de torches à plasma [EUROPLASMA](http://www.europlasma.com) / T : 05.56.49.70.00 (siège social à Morcenx/Landes, 116 salariés), en redressement judiciaire, n'a pas encore tranché. L'autorité judiciaire a demandé la nomination d'un expert pour valider le montage juridique et boursier du dossier de reprise de la société A&A investissements, appuyée par le groupe luxembourgeois Zigi Capital. A&A propose un apport de 2 millions d'euros en fonds propres du groupe Zigi Capital, plus un financement externe de 32 millions d'euros sur 3 ans. www.europlasma.com